

la Lettre du Relais

N°2
FÉV 2022

Bièvreisère
communauté



Édito

de *Pascal Compigne*, Vice-Président en charge de la petite-enfance.

Tous d'abord, je vous présente tous mes vœux pour cette année 2022, et je souhaite que vos enfants s'épanouissent auprès d'assistants maternels disponibles et à votre écoute.

J'ai confiance dans l'engagement de nos équipes auprès des familles et des professionnels. Je suis heureux d'annoncer que le Relais renouvelle actuellement son projet de fonctionnement en lien avec la CAF. Ce projet détermine les objectifs et les orientations du Relais pour les 5 prochaines années.

L'année 2022 va être l'occasion de plusieurs modifications, notamment une nouvelle convention collective dès ce 1er janvier pour les assistants maternels et les gardes à domicile, et que de nouvelles missions pour les animatrices du Relais.

Pour s'adapter aux diverses évolutions, le contrat enfance jeunesse (CEJ) est remplacé par la Convention Territoriale Globale. Cette dernière est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé.

Dans le cadre du diagnostic engagé par la collectivité, les familles du territoire ont été sollicitées pour répondre à un questionnaire en ligne afin de connaître leur besoin.

J'espère que vous avez été nombreux à le compléter pour nous aider à répondre toujours plus à vos attentes

Les animatrices du Relais vous accompagnent



Céline



Maryline



Séverine



Laura



Aurélie



Claire-Sophie



Actualités

Projet de fonctionnement

Le Relais travaille actuellement sur son nouveau projet de fonctionnement CAF.

Le projet de fonctionnement est le fil conducteur de l'action du Relais sur la période contractuelle (cinq ans).

Avant d'établir de nouveaux objectifs, nous avons souhaité recueillir les besoins et les remarques de notre public (famille et assistants maternels). C'est pourquoi nous avons proposé un questionnaire en ligne.

Nous avons envoyé le questionnaire à 971 familles et 344 assistants maternels ; 33% des professionnels ont répondu et 7% des familles.

Ateliers équestres

En septembre 2021, nous avons proposé des ateliers équestres avec Equita'Commelle. Ils se sont déroulés dans le parc de Galabourdine (Faramans). Ils ont accueilli 47 assistants maternels, 62 enfants et quelques parents.

Ces ateliers ont été très appréciés par les professionnels, les familles, les enfants et l'intervenante.



3 questions à ...

Bérengère

qui exerce le métier d'assistante maternelle depuis 15 ans

Comment définiriez-vous votre métier en un seul mot ?

Complicé en un mot... : Bienveillance

Pourquoi fréquentez-vous les ateliers d'éveil du RPE ?

Les ateliers d'éveil permettent aux enfants de côtoyer d'autres petits camarades (de bon augure pour la socialisation), de partager d'autres jeux, de bénéficier de matériel que l'on n'a pas forcément à la maison (je pense ici surtout aux modules de motricité) et de faire différentes activités proposées par les animatrices.

Les ateliers d'éveil me permettent de garder du lien avec d'autres professionnels de la petite enfance, assistants maternels et animatrices. Nous pouvons aborder des sujets concernant notre activité professionnelle.

Quelle activité, ou livre ou recette ou moment de la journée souhaitez-vous partager ?

Un livre qu'ils adorent à la maison et me le réclament souvent, même s'ils connaissent l'histoire par cœur : La célèbre histoire de la grenouille à grande bouche.



Formations

à destination des professionnels

Analyse de la pratique professionnelle

- les 31/01, 07/03, 11/04, 16/05, 20/06 à la Côte St-André
- les 24/01, 28/02, 04/04, 09/05, 13/06 à St-Etienne de St-Geoirs
- les 20/01, 17/03, 14/04, 12/05, 16/06 à St-Jean de Bournay

Événements

ouvert à tous

Fête du jeu 21/05 Base de Loisirs de Faramans

Journée festive du Relais
27 avril, 10h-12h et 13h30-17h00 à la salle des fêtes à St-Jean de Bournay

Quinzaine de la parentalité

- Spectacle « ma [non] violence ordinaire » 2 juin à 20h à la salle du Tremplin à Brézins
- En juin gouters équestres de 16h30 à 18h à Faramans (dates à définir)

Connaître

ouvert à tous

Conférence "le rôle du père"

Le mardi 10 mars de 20h à 22h à la médiathèque de la Côte-St-André en présentiel ET en distanciel.

Inscription obligatoire

Conférence sur la **nouvelle convention collective**

Le mardi 22 mars de 20h à 22h à la médiathèque de la Côte-St-André en présentiel ET en distanciel.

Inscription obligatoire

Actions à venir

à destination des professionnels

Sorties médiathèque

- les 11/01, 10/02, 12/04, 02/06 à St-Jean de Bournay
- le 04/02 et 10/06 à St-Siméon de Bressieux
- le 07/02 et 04/04 à La Côte-St-André

AGENDA

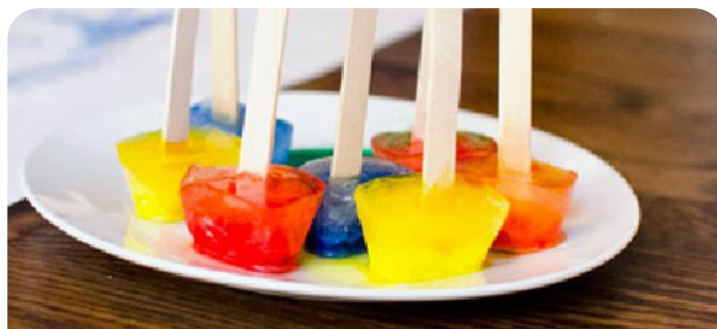
Les + du Relais

Atelier d'éveil à Châtonnay

Tous les mardis et vendredis matins (hors vacances scolaires), les enfants et leurs assistants maternels peuvent se retrouver pour des ateliers d'éveil dans les locaux de la « maison de l'enfance » située à Châtonnay.

Ce bâtiment rénové et agrandi en 2021, accueille, en plus des ateliers du relais, l'accueil de loisirs pour les 3-12 ans durant les vacances scolaires et l'accueil périscolaire des mercredis pour la commune de St Anne sur Gervonde.

Les enfants peuvent profiter de différentes pièces d'activités, d'un espace cuisine, d'un réfectoire et d'un espace extérieur adapté.



Activité peinture aux glaçons

Objectif : Découverte sensorielle du chaud et froid, découverte de la transformation de la matière, des couleurs, éveil de la créativité.

- Remplir des bacs à glaçons d'eau additionnée d'épices (curcuma, curry) pour une coloration naturelle.
Placer des bâtonnets en bois à bouts ronds type bâtonnets de glace dans les cubes d'eau colorés.
- Laisser quelques cubes sans bâtonnets pour laisser à l'enfant la possibilité de toucher le glaçon avec la main et ainsi sentir le froid.
Placer les bacs à glaçon au congélateur la veille de l'activité.
- Proposer à l'enfant de peindre avec les glaçons sur de grandes feuilles assez épaisses en prenant le glaçon directement dans la main ou bien par le bâtonnet de bois.

Variante : vous pouvez introduire dans les glaçons quelques éléments naturels de l'hiver tel que des morceaux d'écorces, de pommes de pin...qui se trouveront coincés dans la glace et que l'enfant pourra toucher à la fonte du glaçon.

Infos administratives

Au 1 janvier 2022, la Convention collective nationale du particulier employeur et de l'emploi à domicile (15 mars 2021) a pris le relais de la Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1 juillet 2004.

Les dispositions de ce nouveau texte devront toujours être coordonnées avec celles issues du Code de l'action sociale et des familles ou du Code du travail. Celles-ci concernent principalement la durée et l'organisation du travail, le salaire et les indemnités, les congés payés, la rupture du contrat de travail, la médecine du travail.

Le relais vous proposera une soirée d'information sur cette nouvelle convention. En attendant, les animatrices restent à votre disposition pour tout renseignement/question.

Tarifs et indemnité d'entretien au 01/01/2022

Salaire horaire minimum : 2,97€ brut • 2.32€ net

Salaire journalier maximum : 52.85€ brut • 41.22€ net

Indemnité d'entretien minimum

- En dessous de 7h02mn : 2.65€/jour

- Pour une journée de 9h : 3.39€

- Autres créneaux : 3.39x durée de l'accueil journalier /9

Côté législation

Un assistant maternel ne peut pas avoir sous sa responsabilité plus de 6 enfants en simultanée de moins de 11 ans, y compris ses propres enfants, et dont au maximum 4 enfants de moins de 3 ans. Exception sera faite si le professionnel peut justifier que son conjoint peut assumer leurs propres enfants sur certaines heures de la journée de travail.

Les dérogations d'accueil pour les enfants accueillis en périscolaires, qui ont été accordées avant le 01/09/21 sont valables pendant l'année accordée. En revanche, elles ne pourront pas être renouvelées si l'assistant maternel ne remplit pas les nouvelles conditions fixées par la Loi ASAP du 01/09/21.

Les assistants maternels ont l'obligation de s'inscrire sur le site Monenfant.fr afin de renseigner et d'actualiser leurs coordonnées et des informations sur leur cadre d'accueil.

Le relais petite enfance pourra vous accompagner dans ces démarches.

Permanences

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
PÉRIODE SCOLAIRE	La Côte Saint-André	9h - 12h (sur RDV) 13h - 18h 18h - 19h (sur RDV)	13h - 18h	8h - 12h	9h - 12h	
	Saint-Jean de Bournay	13h - 15h	13h - 18h 18h - 19h (sur RDV)	9h - 12h		13h - 16h
	Saint-Étienne de Saint-Geoirs Mairie	9h - 12h (sur RDV)				9h - 12h
	Viriville Ludothèque		13h30 - 17h30			
VACANCES	La Côte Saint-André	9h - 12h (sur RDV) 13h - 17h 17h - 19h (sur RDV)	13h - 17h	9h - 12h		9h - 12h
	Saint-Jean de Bournay	13h - 15h	13h - 17h 17h - 19h (sur RDV)	9h - 12h		13h - 16h